



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal – Ordre du jour ordinaire

Jeudi 7 décembre 2017 à 20h00

Maison de Commune à Prangins

La sixième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Prangins d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 40 communes sont présentes, représentant 84 délégués et un total de 118 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour ordinaire

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour ordinaire tel que présenté est adopté par l'assemblée.

L'ordre du jour ordinaire est adopté par 116 oui, 2 abstentions et 0 non

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente informe que la séance du Conseil intercommunal prévue initialement le 8 février 2018 est annulée, à la demande du CoDir. La prochaine séance aura donc lieu le 19 avril 2018. Le Bureau n'établira plus qu'un seul ordre du jour, contenant les préavis DISREN et non DISREN.

Valérie Jeanrenaud informe que le Bureau a fait appel à un informaticien pour un nouveau programme d'enregistrement des présences. *Andres Zähringer (secrétaire suppléant)* présente un powerpoint, dans lequel il explique le nouveau système informatique : chaque délégué recevra une carte avec un code barre, qui sera lu avec une « douchette » enregistrant ainsi la présence avec le nombre de voix correspondant, sans possibilité de doublons. Le système nous indiquera de suite si le quorum est atteint.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

La Présidente cède la parole au CODIR sur les points suivants :

1. Dicastère Territoire

2. DISREN 2017 : investissements, diversité et répartition géographique, participation par cercle, impact sur plafond DISREN et impact sur le fonds de compensation
3. Mobilité – Nouveaux horaires TP 2018 – rejet du recours
4. Culture – Soutiens 2017 – Répartition des soutiens – Une nouvelle convention
5. Sport – soutiens 2017 - Répartition des soutiens – Joutes sportives éclairées
6. Tourisme – Soutiens 2017
7. Territoire – Gouvernance
8. Environnement – Assises européennes de la transition énergétique – Grand Genève
9. Chiffres-clés – Focus 2017 – Tourisme culturel – Tourisme de nature – Tourisme du district

Pour plus d'information, nous vous prions de vous référer au document du Codir annexé à ce procès-verbal.

Enfin, le CoDir communique que la commune de Chésereux a voté sa sortie du Conseil Régional au 31 janvier 2019.

5) Assermentations

La Présidente assermente *Philippe Straub (suppléant municipal, Vinzel), Marilyne Clerc (déléguée CC, Luins), Jean-Mario Gasparetto (délégué municipal, Dully), Clément Calore (suppléant CC, Mont-sur-Rolle), Georges Rochat (délégué municipal, Eysins).*

6) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 à Trélex

Il n'y a pas de remarque ni de modification sur le procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté par 116 oui, 2 abstentions et 0 non

7) Election d'un scrutateur suppléant

Suite à l'élection de Frédéric Mani au CoDir à la dernière assemblée, le Bureau a reçu un e-mail d'Edgar Cretegnny (délégué municipal, Le Vaud) concernant son intérêt pour la place de scrutateur suppléant au sein du Bureau élargi.

Edgar Cretegnny (Le Vaud) a été élu à l'unanimité

8) Interpellation Pierre Wahlen « Le financement solidaire des projets régionaux mis à mal »

L'interpellation susmentionnée, déposée le 21 septembre dernier, est soutenue dans l'assemblée par 100 oui, 11 abstentions et 7 non.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

Le CoDir apporte la réponse à cette interpellation ; le document est à disposition des délégués à l'entrée de la salle. Concernant la question : « *le CoDir ne craint-il pas, qu'à*

terme, le désengagement d'une partie des communes du district sera préjudiciable aux projets régionaux et à leur juste financement ? », François Roch répond que 38 communes sur les 47 communes du district ont adhéré au dispositif de financement solidaire, ce qui représente près de 90% de la population. Pour l'avenir, la seule solution est de convaincre ces communes à adhérer au DISREN par l'intermédiaire des projets financés et réalisés dans notre région. Dans l'attente de l'élaboration du prochain dispositif d'investissement, le CoDir recommande aux communes porteuses de projets d'approcher les communes non membres directement concernées et de tenter de les faire participer par l'intermédiaire du cercle porteur.

A la question « Le CoDir ne pense-t-il pas qu'il est de son rôle de convaincre les communes non solidaires de participer au financement des projets régionaux, à minima pour ceux qui les concernent directement ? », François Roch répond qu'il n'est pas resté inactif à ce sujet puisqu'il a déjà rencontré cinq municipalités qui ne participent pas aux investissements solidaires. Et, la plupart de celles-ci ont manifesté un intérêt à collaborer sur divers sujets, sur lesquels ils sont encore liés contractuellement au Conseil régional, malgré leur retrait de l'association.

A la question « Le CoDir entend-il reprendre la discussion avec Commugny et Vich pour les inciter à participer aux travaux de la RC1 pour l'une et de la gare de Gland pour l'autre ? Le CoDir répond que c'est aux communes porteuses de ces deux projets d'interpeller les communes voisines pour tenter de les sensibiliser à leur participation financière.

A la question : « Le CoDir peut-il s'engager à systématiquement intercéder auprès des communes non-solidaires pour obtenir leur participation ? ». Le CoDir répond que les projets régionaux sont toujours portés par des communes. En aucun cas le Conseil régional ne se substitue aux communes porteuses ; le Conseil régional accompagne les porteurs de projets selon les besoins.

A la question : « Le DISREN étant un optionnel du Conseil Régional, est-il envisageable que les communes non-membres y participent ? ». Le CoDir répond que cela n'est pas envisageable car le but optionnel est strictement réservé aux communes membres de l'association, qui ont approuvé les statuts du Conseil régional. En revanche, une participation dans le cadre du cercle porteur d'un projet est possible par une commune non membre. A l'inverse, le DISREN ne prévoit pas qu'une commune non membre puisse intégrer un cercle solidaire.

La Présidente remercie le CoDir pour ses réponses et ouvre la discussion. Alison Röllini (déléguée CC, Chavannes-des-Bois) remarque que le fonds TP arrive bientôt à sa fin et se pose la question de la future politique pour les transports, sachant que des communes font partie du Conseil Régional et que d'autres n'en font pas partie ? Le CoDir répond qu'au moment où le FTP a été créé, la plupart des communes faisaient partie du Conseil régional.

Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance du document (réponse du CoDir à son interpellation) avant ce soir, alors qu'il a déposé son interpellation le 21 septembre dernier. Il précise que si les premières années du DISREN échouent, les communes quitteront le Conseil régional. Par ailleurs, la liste des projets DISREN n'est pas soutenue par toute la région. Selon Pierre Wahlen, le CoDir devrait jouer

un rôle actif dans la détermination des cercles et faire pression sur les communes réticentes.

Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) propose la résolution suivante :

« Le Conseil intercommunal prend acte de la réponse du CODIR à l'interpellation « Le financement solidaire des projets régionaux mis à mal ».

Il déplore que des communes directement impactées par des projets financés de manière solidaire ne participent pas à l'effort collectif.

En outre, le Conseil intercommunal encourage le CODIR à prendre toutes les initiatives lui permettant d'élargir le financement solidaire des projets à l'ensemble des communes constituant le district. Ceci, quand bien même ces dernières ne seraient pas ou plus membres du Conseil Régional ou n'auraient pas adopté le but optionnel DISREN. Des mesures incitatives pourraient également être coordonnées au niveau cantonal. »

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

La résolution est adoptée par 69 oui, 20 abstentions et 29 non

9) Préavis 27-2017 «Budget 2018»

Christian Graf (délégué municipal, Arnex-sur-Nyon), rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances. Pour donner un peu de marge de manœuvre budgétaire, le CoDir propose désormais que la pratique de l'amortissement effectif débute lorsque les dépenses sur le préavis sont terminées. Concernant le poste 13 – Service du personnel et assurances, le compte 130.3092 est doté de CHF 10'000.- en vue du remplacement du Secrétaire général qui prendra sa retraite en mars 2019 et un nouveau compte 130.3013 est ouvert en vue de l'engagement d'un apprenti.

Les autres postes du budget n'apportent pas de commentaires. Le budget 2018 présente un résultat positif de CHF 335,84.-. La Commission des Finances est unanime à soutenir ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 27-2017 est adopté par 116 oui, 2 abstentions et 0 non

10) Préavis 28-2017 « Demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication »

Patrice Morin (délégué CC, Crassier), rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances. Concernant le crédit demandé de CHF 38'000.-, la Commission s'est d'abord interrogée sur la pertinence de ce montant par rapport au coût moyen de développement d'un site internet proposé par des sociétés suisses locales (de l'ordre de CHF 10'000/12'000

CHF pour un site jugé « moderne »), puis deuxièmement, sur la cohérence du montant annoncé, relativement aux objectifs affichés de « modernisation » du site internet.

Après discussion avec le secrétaire général et examen des documents produits, la Commission a été convaincue à l'unanimité du bien-fondé du chiffre articulé dans ce préavis, partie intégrante de la nouvelle stratégie de communication souhaitée. Cela devrait également contribuer à aider les conseillères et conseillers à mieux communiquer auprès de leur commune et de leur conseil. La Commission des finances partage les objectifs poursuivis et recommande à l'unanimité d'accorder le crédit demandé de CHF 38'000.- au titre d'une refonte du site internet.

Concernant le crédit demandé de CHF 12'000.- sur l'identité visuelle, le nouveau logo unique devra pouvoir aussi exprimer les cinq principales thématiques du Conseil régional : économie, mobilité, culture, sport et environnement. Le montant articulé semble cohérent et raisonnable au regard de l'objectif poursuivi et compte tenu des précisions fournies par le secrétaire général. La commission des finances recommande à l'unanimité d'accorder ce crédit de CHF 12'000.- au titre d'une nouvelle identité visuelle.

Amélie Cherbuin (déléguée CC, Coppet), rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc : le Conseil régional du district de Nyon a besoin d'une communication forte concernant sa mission, et ses compétences devraient être mieux expliquées. Avec un site davantage structuré et qui intègre de manière conviviale les différentes thématiques, le fonctionnement du Conseil régional sera plus transparent et accessible au grand public. Le nouveau logotype participera à cette nouvelle identité. Le seul petit regret : le logo actuel de Régionyon était néanmoins bien apprécié par les membres de la Commission. Cette dernière recommande à l'unanimité d'accorder le crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication et d'imputer le montant total de CHF 50'000.- sur le compte bilan n°9'142.128, montant qui sera amorti en cinq ans.

Valérie Jeanrenaud ouvre la discussion. Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) donne lecture de l'amendement qu'il propose : « D'accorder le crédit de CHF 38'000.-TTC (et non CHF 50'000.-) pour la refonte du site internet et d'imputer le montant total de CHF 38'000.- sur le compte bilan n°9'142 128. Ce montant sera amorti en cinq années. »

André Fischer (délégué CC, Prangins) abonde dans le sens de Pierre Wahlen.

Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins) précise que le budget pour le site web est de CHF 38'000.-, alors que les citoyens ne l'utilisent que très peu. Une communication via les médias sociaux serait plus appropriée et moins chère en frais d'exploitation. Pierre Stampfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis) soutient l'amendement, il pense que le CoDir change d'identité visuelle pour la troisième fois.

Laurence Bermejo Dubois (déléguée CC, Rolle) n'est pas d'accord avec cet amendement, CHF 12'000.- ne constitue pas un grand investissement pour l'identité visuelle.

Le CoDir a fait appel à des spécialistes en communication qui ont pesé les avantages et les inconvénients ; il faudrait une image claire pour plus de visibilité du Conseil Régional.

La parole n'étant plus demandée, *la Présidente* procède au vote de l'amendement. Celui-ci est refusé par 54 non, 11 abstentions et 53 oui.

La parole n'étant plus demandée, *Valérie Jeanrenaud* procède au vote sur le préavis.

Le préavis 28-2017 est adopté par 82 oui, 19 non et 17 abstentions



11) Dépôt de préavis

-Préavis n°31-2017, Convention triennale de soutien à l'UaG (2018-2021): Commission Ad hoc : *Elvira Rölli (déléguee municipale, Arzier-le-Muids), Nadine Nohérie Pin (déléguee CC, Gilly), Danielle Collomb (déléguee CC, Tartegnin), Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins), Yvan Buccioli (délégué CC, Prangins).*

12) Divers

Pierre Stampfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis) rappelle qu'il y a cinq ans, l'Office fédéral des routes avait proposé six variantes pour gérer les flux de trafic et les files d'attente souvent importantes vers Vengeron-Coppet. Il demande à ce qu'une information supplémentaire soit donnée au prochain Conseil.

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance se poursuit avec l'ordre du jour à but optionnel DISREN.